



JONETSU 07TH

3 & 4 mai 2025

Évènement organisé par l'association Nijikai

GUIDE CANDIDATURE CRÉA

Ce guide a pour but d'expliquer aux candidatures Créa le fonctionnement des stands à Jonetsu, ainsi que la procédure d'inscription. Nous invitons les personnes exposant à conserver ce document, afin de pouvoir le consulter à volonté tout au long de la Convention.

QU'EST-CE QU'UN STAND CRÉA ?

Un stand Créa est l'un des 5 types de stands qui existent au sein de la Convention Jonetsu.

C'est le type de stand le plus répandu, dédié aux artistes qui souhaitent vendre leurs productions en convention. Les autres types de stand sont ceux d'Activités (jeux, karaoké, etc.), de Commerce (boutique, librairie, etc.), d'Édition (maison d'édition de roman, BD, manga, etc.) et de Restauration (nourriture à consommer sur place).

ÊTES-VOUS UN STAND CRÉA ?

Si vous **dessinez, écrivez, composez, sculptez, fabriquez, réalisez, cousez, peignez** ou **éditez des œuvres à titre personnel ou associatif** et que vous souhaitez vendre vos productions dans notre Convention, vous êtes un stand Créa !

Vous trouverez dans ce guide toutes les informations concernant Jonetsu : comment s'inscrire à la Convention, quelles informations sont demandées dans le formulaire, nos offres de stands, les différentes dates butoires, les dimensions des tables et bien d'autres encore !

SOMMAIRE

I - Processus de candidature.....	3
Étape 1 : Inscription.....	3
Étape 2 : Accusé de réception.....	5
Étape 3 : Jury et réponse.....	6
Étape 4 : Finalisation.....	7
II - Les offres de stands.....	8
Choix du module de stand.....	9
Pass stand.....	10
Badge.....	11
Bracelet.....	11
Restauration.....	11
Placement du stand.....	11
Aménagements spécifiques.....	11
III - Informations techniques du stand.....	12
Dimensions des éléments.....	13
Personnalisation du stand.....	13
IV - Consignes sur le stand.....	15
Respect du règlement dédié aux stands.....	15
Règles sanitaires.....	15
Gestion du contenu pour adultes.....	15
V - Participations annexes.....	16
Plaquettes Créa.....	16
Galerie d'exposition.....	16
Live painting.....	17
Jeu du Poulet-Code.....	18
TV Sakuga.....	18
VI - Informations essentielles.....	19
Installation.....	19
Accès à la Convention.....	19
Déchargement.....	19
Déroulé de l'installation.....	20
Fin de Convention et démontage.....	20
Brigade Anti-Relous.....	20



Pour toute information qui ne serait pas présente dans ce document, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : stands@jonetsu.fr

I- PROCESSUS DE CANDIDATURE



Tout manquement à la procédure ci-dessous peut conduire à l'invalidation de votre candidature.

Étape 1

Inscription



Octobre -
décembre

Étape 2

Accusé de
réception



Quelques jours après
votre dépôt de
candidature

Étape 3

Jury et réponse



Fin décembre -
début janvier

Étape 4

Finalisation



Janvier

ÉTAPE 1 ♦ INSCRIPTION

La période d'envoi des dossiers d'inscription se déroule du **10 octobre 2024 au 10 décembre 2024**.

Pour qu'un dossier soit **valide**, vous devez compléter **toutes les parties du formulaire numérique de dépôt de candidature**.

Les informations fournies seront lues uniquement par les membres de l'Équipe organisatrice de la Convention, ainsi que par des membres du jury externes à cette équipe, en la personne d'artistes ne candidatant pas pour obtenir un stand à cette édition.

Vous sera demandé :

- ♦ Un lien vers un **portfolio récent** des illustrations constituant les produits disponibles à la vente sur le stand.

⚠ Cette partie est la plus cruciale du formulaire. C'est d'après son contenu que le jury déterminera si votre candidature est acceptée pour exposer à Jonetsu.

- ♦ Renseignez soit un lien pour chaque artiste du stand, soit un seul lien pour tous les artistes du stand.

- ◆ Merci de fournir un lien de type "**Galerie d'images**" ne contenant que vos créations et représentatif de ce que vous proposez comme produits. Un dossier **Google Drive** (choix préféré du jury), un compte Pixiv ou DeviantArt fait parfaitement l'affaire. [Exemple](#)
- ◆ Dans le cas d'un lien vers un Google Drive, assurez-vous de régler les paramètres de partage du dossier sur "*tous les utilisateurs disposant du lien*". Des photos de votre stand et de vos produits sont les bienvenues. **Les illustrations ne seront en aucun cas utilisées d'une quelconque manière.**
- ◆ Les liens vers des **réseaux sociaux** de type Twitter ou Instagram **ne sont pas recommandés** et peuvent vous pénaliser.
- ◆ **Veillez à nous communiquer un lien dont le contenu est à jour ou récent.**
- ◆ Si vous proposez des romans ou Light Novels sur votre stand, merci d'intégrer à votre portfolio un extrait de 3 à 5 pages.

Tout manquement à ces indications pourra vous pénaliser lors de [la sélection du jury](#).

Vous sera également demandée :

- ◆ Une **description de votre candidature** adressée à l'Équipe organisatrice et qui ne sera pas rendue publique.
 - ◆ Présentez votre stand, son univers ; dites si par exemple vous êtes un [cercle](#) avec une thématique particulière, si vous étudiez en école d'animation, etc. Décrivez de manière générale ce que vous comptez proposer sur votre stand, aussi bien en termes de **types de produits** (print, porte-clés, fanzine, figurine originale, etc.) que **d'univers** (fanarts d'œuvres précises, contenu original, etc.). Si parmi vos productions, vous avez un **projet notable** (fanzine, visual novel, séquence d'animation originale à diffuser, etc.) que vous souhaitez mettre en avant sur votre stand, n'hésitez pas à le mentionner. L'idée est d'avoir une idée générale de **qui vous êtes et ce que vous proposez**, un inventaire précis de l'intégralité de vos produits n'est pas demandé.
 - ◆ **État civil** de la personne responsable du stand (nom, adresse postale, mail, téléphone).
 - ◆ Combien il y aura d'artistes sur votre stand.
 - ◆ Des photos de votre stand lors d'autres Conventions (facultatif).
 - ◆ Dans le cas où vous êtes plusieurs artistes, déterminez si votre stand est un cercle ou bien un regroupement d'artistes.
 - ◆ Un **cercle** est un groupe d'artistes avec une identité forte en tant que groupe et qui perdure sur le long terme. Il peut également s'agir d'une structure comme une association ou une entreprise. Un nom unique pour le cercle, un compte de réseau social dédié, une identité visuelle unique, etc. Certains cercles produisent des œuvres collaboratives (artbook, manga, visual novel, etc.).
 - ◆ Un **regroupement d'artistes** est un groupe d'artistes candidatant ensemble pour l'occasion, mais où chacun et chacune pourrait exposer dans une autre Convention séparément sans que cela pose problème.

Pour finir, vous sera demandé :

- ◆ Le [module](#) de stand Créa ainsi que les [options](#) que vous souhaitez.
 - ◆ Le champ **Remarques** est prévu dans le cas où vous auriez des situations ou demandes particulières (placement à côté d'un autre stand spécifique, placement aisément accessible avec un handicap moteur, placement loin de la scène des Activités car problèmes d'audition, activité à but caritatif, etc.).
- Les informations affichées publiquement sur notre site web (nom ou pseudonyme, réseaux sociaux, avatar et courte description) seront demandées ultérieurement aux candidatures retenues, lors de l'étape de finalisation de l'inscription.

Une fois le formulaire complété et validé, vous avez terminé la phase d'inscription.



En cas de **modification de la liste des artistes de votre candidature (désistement, ajout, remplacement) entre l'accusé de réception et la tenue de la Convention**, les changements doivent être signalés à l'Équipe organisatrice dans les plus courts délais.

Toute modification non signalée sera considérée comme un motif valide de rupture de contrat.



Pour tout problème qui pourrait survenir lors de l'inscription, merci de nous contacter à l'adresse suivante : stands@jonetsu.fr

ÉTAPE 2 ◆ ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Vous recevrez par e-mail, dans les jours suivant l'envoi de votre dossier de candidature, un **accusé de réception** contenant un **récapitulatif** des éléments demandés (nombre d'artistes, module demandé, pass, etc.) ainsi que de vos informations personnelles.



Cet accusé de réception signifie que votre demande a bien été enregistrée. Il ne constitue en aucun cas une acceptation de votre demande.

ÉTAPE 3 ♦ JURY ET RÉPONSE

Après la clôture de la période d'inscription des candidatures, le 10 décembre 2024, un jury délibèrera avant de donner une **réponse définitive à votre demande**.

Le jury est constitué de membres de l'association Nijikai, organisatrice de la Convention, et d'artistes ne candidatant pas pour obtenir un stand à cette édition. Son rôle est de prendre connaissance de toutes les candidatures, de parcourir leurs portfolios et de rendre un verdict sur les stands qui seront sélectionnés.



Les délibérations du jury ne porteront que sur le contenu du [portfolio](#). Lors de l'envoi de votre candidature, fournir un portfolio clair, facilement navigable et **tenu à jour** est donc **primordial** !



Votre candidature sera automatiquement recalée si nous suspectons une utilisation d'IA générative, du plagiat ou du tracing total ou partiel d'une autre œuvre.



Le placement de votre stand sur une liste de surveillance interne est prévue en cas de repérage de Créations suspectées de correspondre aux points de l'encart précédent.

Cette liste nous permet de savoir envers quels stands faire preuve de plus de vigilance qu'à l'accoutumée lors du jury. Le nom d'un stand y figure pour une durée de 4 ans à compter de la dernière suspicion relevée.

Nous prévenons chaque stand lorsqu'une telle décision est prise. Il vous est alors possible de faire appel, auquel cas nous réévaluerons votre dossier à l'aide des nouveaux éléments que vous nous aurez fournis.

Les points sur lesquels porteront les délibérations :

- ◆ La technique
- ◆ L'originalité
- ◆ La diversité des produits proposés
- ◆ L'appréciation personnelle du jury

Les points sur lesquels ne porteront pas les délibérations :

- ◆ Le nombre de tables prises en fonction du nombre d'artistes

Notez que la candidature du stand sera jugée dans son ensemble et non pas par artiste.



La réponse à votre candidature vous sera normalement communiquée dans les trois semaines suivant la clôture de la période d'envoi des candidatures. Un message sera posté sur nos réseaux sociaux et notre site web lorsque les réponses du jury auront été envoyées.

Si votre candidature n'est pas acceptée d'office, il existe la possibilité que celle-ci soit placée sur liste d'attente et que nous vous recontactions en cas de désistement ultérieur.

En cas de réponse favorable de notre part, cela signifie que vous faites officiellement partie des stands sélectionnés pour exposer à cette édition de la Convention Jonetsu, félicitations ! Quelques formalités administratives restent à régler, elles sont développées dans l'étape suivante.

ÉTAPE 4 ◆ FINALISATION

La finalisation de votre inscription se déroule **en deux temps**. Dans le mail contenant la réponse positive à votre inscription vous seront demandés **un nom ou pseudonyme, vos réseaux sociaux, un avatar ainsi qu'une courte description**, qui seront affichés publiquement sur notre site web. Vous disposerez d'un délai de 2 semaines pour nous communiquer ces informations.

Lorsque vous nous les aurez communiquées, vous recevrez un second mail contenant un document pdf de deux pages : **un contrat et une facture**. Pour **confirmer et finaliser l'inscription**, vous devrez renvoyer le document signé, par e-mail ou courrier, avec l'intégralité des sommes dues.

L'ensemble devra nous être parvenu **avant le 31 janvier 2024**. Les informations liées au paiement sont détaillées dans la facture.



Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Lisez bien le contrat avant de le signer puis de le renvoyer avec le paiement, car **une fois validé, il ne sera plus modifiable et engagera les deux parties impliquées** (le stand vis-à-vis de l'Équipe organisatrice, et réciproquement).



Si vous ne respectez pas les modalités indiquées dans ce dossier, notamment concernant les produits en vente et le type d'activités sur le salon, des sanctions pourront être envisagées, telles que le versement d'indemnités ou l'expulsion du salon, sans remboursement des frais d'inscription.

Par la suite, nous resterons en contact avec vous par e-mail pour répondre à vos interrogations et pour traiter divers besoins organisationnels.

Nous vous proposerons également des [participations annexes](#) à votre stand, auxquelles vous êtes libres de participer ou non.

II- LES OFFRES DE STAND

◆ CHOIX DU MODULE DE STAND

Les offres présentées ci-dessous sont limitées en fonction du nombre d'artistes candidatant, à différencier des aides de stand.

Le tableau ci-dessous résume les modules disponibles en fonction du nombre d'artistes :

	1 artiste	2 artistes	3 artistes	4 artistes
Demi-table	✓	✓	✓	✓
Table simple	✓	✓	✓	✓
3 demi-tables			✓	✓
Double table			✓	✓

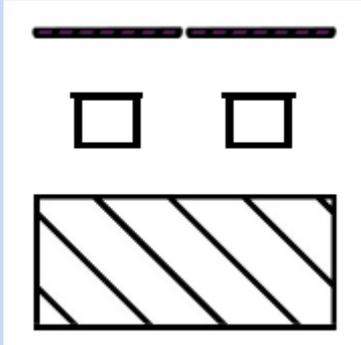
Voici les différents modules proposés par la Convention :

Demi-table
50 € TTC
½ table, 1 chaise, 1 cloison (2 m²)



1 pass stand inclus

Table simple
100 € TTC
1 table, 2 chaises, 2 cloisons (4 m²)

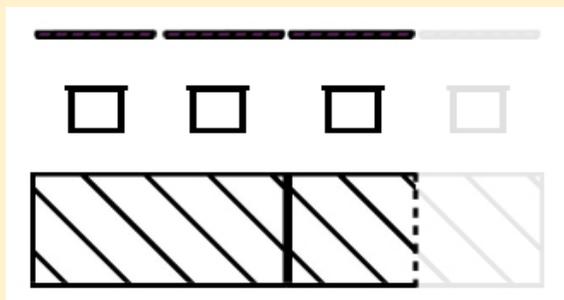


2 pass stand inclus

3 demi-tables

150 € TTC

1 table + 1/2 table, 3 chaises, 3 cloisons (6m²)

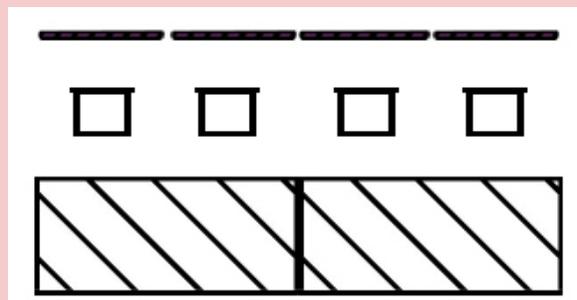


3 pass stand inclus

Double table

200 € TTC

2 tables, 4 chaises, 4 cloisons (8 m²)



4 pass stand inclus



Gardez à l'esprit qu'un stand de type demi-table ou 3 demi-tables implique que votre table sera partagée avec un autre stand.

◆ PASS STAND

Le pass stand est ce qui permet d'attester que vous tenez un stand lors de la Convention. Il est composé de plusieurs éléments.

Composition d'un pass stand



Lors de l'envoi de votre candidature, vous pouvez demander à obtenir un ou plusieurs pass supplémentaires, pour une ou plusieurs aides de stand, moyennant un coût de 20 € TTC par pass stand.

Au total, un maximum de quatre pass stand peut être attribué par stand Créa.



Le pass stand permet d'entrer dans la Convention dès 8h afin d'installer votre stand avant l'ouverture au public.

BADGE

Le badge consiste en un support plastique équipé d'un système de fixation (pince et/ou épingle) à accrocher à votre tenue. À l'intérieur se trouve une impression comportant le nom de votre stand et votre avatar.



Au verso du badge se trouvent des numéros d'urgence du staff à contacter [si vous êtes la cible ou témoin d'agissements indésirables](#) au sein de la Convention.

Le badge en lui-même n'a aucune valeur officielle pour ce qui est des entrées et sorties dans la Convention. Il ne sert qu'à vous identifier comme appartenant à votre stand.

BRACELET

Le bracelet est une bandelette de papier à la languette autocollante à mettre à son poignet. L'entrée à la Convention se fait sous présentation de ce bracelet auprès de l'équipe de sécurité.

1 pass stand = 1 personne.

**Le bracelet est valable pour les deux jours de la Convention.
Merci de le conserver d'un jour sur l'autre et de ne pas le déchirer.**

RESTAURATION

Le pass stand inclut deux déjeuners, un distribué le samedi et un distribué le dimanche aux alentours de midi. Un formulaire vous sera adressé avant la Convention pour vous demander vos préférences.

Un petit-déjeuner est également mis à disposition dans le hall d'entrée, avant l'ouverture de la Convention. Sa disponibilité ne pourra pas être garantie passée l'heure d'ouverture de la Convention au public.

◆ PLACEMENT DU STAND

Le placement du stand est décidé par l'Équipe organisatrice et est fixé avant l'envoi des résultats du jury. Les personnes exposant ne sont donc pas en mesure de choisir l'emplacement précis de leur stand.



Il est cependant possible de faire des demandes lors du remplissage du formulaire d'inscription dans le champ **Remarques** comme :

- ◆ être placé plus ou moins proche des activités ;
- ◆ être placé à côté d'un autre stand précis, sous réserve qu'il soit sélectionné et que cela soit logistiquement possible ;
- ◆ ne pas être placé dans un angle.



On ne peut pas demander à être placé dans un angle.



Les stands en angle sont constitués d'une unique table et ne peuvent en aucun cas être fermés par une seconde table, même si elle est ramenée par vos soins.

Les plans d'installation sont validés par les personnes régissant les salles et tout changement dans la disposition mettrait l'Équipe organisatrice en défaut.

◆ AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES



Un **raccordement électrique** sera mis à la disposition de chaque stand **s'il en fait la demande lors de l'envoi de sa candidature**. La Convention ne fournit pas de multiprises ou de rallonges.



Il est possible de rajouter des chaises sur demande motivée en amont de la Convention auprès de l'Équipe organisatrice.

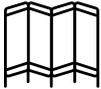
Merci de renseigner dans la partie **Remarques** du formulaire de candidature :

- ◆ si votre stand ne nécessite pas de tables/chaises (dans le cadre d'une exposition, par exemple) ;
- ◆ si votre stand est à **but caritatif**.

III - INFORMATIONS TECHNIQUES DU STAND

◆ DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS

Voici les dimensions des éléments constituant un stand lors de la Convention :

Table simple		Cloison d'affichage	
	180 cm de long 80 cm de large 80 cm de haut		225 cm de haut 100 cm de long
Matériaux :	PVC	Matériaux :	Bois recouvert de tissu type toile de jute

L'emplacement occupé par la ou les tables ainsi que l'espace situé derrière celle(s)-ci délimitent la superficie d'un stand, soit 2 mètres de longueur sur 2 mètres de profondeur.



Un stand ne doit en aucun cas empiéter sur des zones de passage ou d'évacuation ni empêcher l'accès au matériel anti-incendie.

◆ PERSONNALISATION DU STAND



Nous ne fournissons pas de nappes pour les tables, et à compter de cette édition, nous n'ignifugeons plus les nappes sur place. Chaque stand doit fournir sa propre nappe, préalablement ignifugée en amont de l'installation.

Des **cloisons** sont fournies afin de pouvoir afficher des éléments à l'arrière du stand. Les cloisons sont en bois épais et recouvert d'un tissu en toile.



Il est strictement interdit d'afficher sur autre chose que les cloisons fournies à cet effet, conformément au règlement de la salle.

Systèmes de fixation autorisés sur les cloisons:

PUNAISES

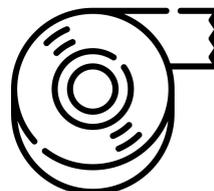


Choix du Jury

PATAFIX



SCOTCH



Des supports à **pince** ou **crochets** peuvent également être utilisés sur les bords des cloisons. Prévoir une **spatule** peut être pratique pour déloger les produits punaisés lors du démontage.

IV - CONSIGNES SUR LE STAND

◆ RESPECT DU RÈGLEMENT DÉDIÉ AUX STANDS

En vous inscrivant à la Convention, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement stands [disponible ici](#).



Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des stands de souscrire à une assurance garantissant les dommages, pertes ou vols pouvant se produire sur leur stand.

RÈGLES SANITAIRES

Nous n'imposons plus de consignes particulières liées au Covid-19. Cependant, nous vous invitons à porter un masque et à respecter les gestes barrières si cela vous semble préférable. D'autant plus si vous partagez votre table avec un autre stand.

GESTION DU CONTENU POUR ADULTES

La Convention autorise la vente d'œuvres à caractère pornographique ou extrêmement suggestif. Cependant, en raison du public familial de l'évènement, nous demandons à ce que ce contenu ne soit pas disponible en accès libre ou visible sur votre stand ; il peut cependant en être fait mention.



Ces produits ne peuvent être présentés au public que sur la demande explicite d'une personne majeure.

V-PARTICIPATIONS ANNEXES

Jonetsu propose à l'heure actuelle 5 participations annexes auxquelles **vous êtes libre de participer ou non**.

◆ PLAQUETTES CRÉA

Afin de proposer de la visibilité aux artistes en amont de la Convention et pendant son déroulé, nous proposons à nos stands Créa de réaliser des plaquettes de communication estampillées Jonetsu.

Nous fournissons un template de plaquette aux stands Créa, à remplir avec les différents produits qui seront disponibles à la vente sur leur stand. Ces plaquettes serviront d'outil promotionnel, pouvant être partagées sur leurs réseaux sociaux, et pourront également être relayées sur les supports de communication de la Convention.



Du template à la plaquette finale d'un stand Créa (ici [Moemai](#))

◆ GALERIE D'EXPOSITION

La salle des Colonnes dispose d'une galerie contenant des panneaux d'exposition visibles depuis la rue piétonne adjacente.

Cette galerie est utilisée pour **afficher les œuvres** des stands qui le souhaitent pendant la semaine précédant la Convention (places limitées).



La galerie d'exposition de la salle des Colonnades lors de Jonetsu 666

Les stands retenus pour participer à la Convention pourront nous envoyer les créations qu'ils veulent voir affichées dans cette galerie. Nous nous occuperons gratuitement de leur impression et de leur installation.

◆ LIVE PAINTING

Durant la Convention, un espace est dédié aux artistes pour pouvoir montrer leurs talents au public. Du matériel d'infographie est mis à disposition et leur travail est retransmis en temps réel sur l'un des grands écrans de la salle principale.



Live painting lors de Jonetsu IV

Les créneaux de passage sont généralement d'une heure et l'inscription s'effectue en amont de la tenue de la Convention, auprès de l'équipe stands.

◆ JEU DU POULET CODE

Il s'agit d'un petit jeu ayant pour but d'augmenter les interactions entre les stands et le public. Les stands qui souhaitent participer recevront un QR code imprimé qu'il leur faudra placer sur leur espace d'exposition.

Le public devra trouver la dizaine de QR code disséminés dans toute la Convention et répondre aux questions qui s'afficheront sur leur smartphone. Les personnes qui répondent correctement à toutes les questions gagnent un petit lot.



Poulet Code



Exemple d'utilisation du Poulet Code

◆ TV SAKUGA

Afin de partager la passion de l'animation avec le plus grand monde, nous installons chaque année dans la Convention plusieurs écrans facilement repérables. Des scènes et cuts d'animation y sont diffusés en continu tout le week-end, sur lesquels figurent le nom des personnes les ayant animés, ainsi que la série ou le film dont est tiré le plan.

Si vous souhaitez nous partager une ou plusieurs animations que vous avez réalisées, nous pouvons les diffuser sur ces écrans tout au long de la Convention, en indiquant votre nom ou pseudo, ainsi que le numéro de votre stand.



Les écrans diffusant la TV Sakuga

VI- INFORMATIONS ESSENTIELLES

◆ INSTALLATION

Durant les deux jours d'exposition, l'accès aux stands situés dans le bâtiment Les Colonnes débutera le matin à 8h et se terminera le samedi soir à 19h30, puis le dimanche soir à 20h.

Les stands devront être impérativement prêts pour l'ouverture au public, prévue le samedi et le dimanche à 10h.

ACCÈS À LA CONVENTION

Pour les personnes se rendant à la Convention en voiture, il existe un [parking payant](#) (13 € / jour) à quelques mètres de la salle des Colonnes. Autrement, le stationnement est difficile autour des salles à moins de se garer à 10 ou 20 minutes à pied de la salle.

Il est fortement déconseillé de se garer devant la salle des Colonnes et de l'Agoreine, sous risque de recevoir une contravention.



Toute information liée à l'accès du lieu de la Convention est accessible sur notre site à l'adresse suivante : <https://www.jonetsu.fr/infos-pratiques/>

DÉCHARGEMENT

Le déchargement et chargement des marchandises pourra se faire par l'entrée principale ou par l'arrière de la salle, le long de la galerie d'exposition. Les véhicules pourront stationner brièvement et sur demande à cet endroit le temps de l'opération. Comme précisé plus haut, il est recommandé de ne pas stationner dans la rue devant la salle des Colonnes au risque de recevoir une contravention.

Pour les personnes pouvant difficilement apporter leurs marchandises le samedi matin, il est possible à titre exceptionnel de les déposer le vendredi après-midi à la salle des Colonnes (alors en pleine installation par le staff). Il faudra cependant prévenir la personne responsable des stands au plus tard la veille par mail.



DÉROULÉ DE L'INSTALLATION

- ◆ L'installation des stands se déroulera le samedi matin et le dimanche matin entre 8h00 et 10h00.
- ◆ À votre arrivée le samedi matin, il vous sera remis un bracelet d'entrée à garder **durant les deux jours** de l'évènement. Merci de ne pas l'endommager. Il est, normalement, waterproof à tout lavage de main et douche.
- ◆ Chaque jour, un petit-déjeuner sera mis à votre disposition jusqu'à 10h00, incluant une boisson chaude (thé ou café) ainsi qu'une viennoiserie, **dans la limite des stocks disponibles**. Vous devrez directement passer commande auprès du staff situé au niveau de l'un des vestiaires du hall d'entrée.
- ◆ Pour les retardataires arrivant après 10h00, il faudra demander directement à l'équipe en charge des stands pour obtenir son petit-déjeuner, dans la limite des stocks disponibles.
- ◆ À 10h00, heure marquant l'ouverture de la Convention au public, vous devrez avoir finalisé l'installation de votre stand pour les deux jours.
- ◆ Chaque soir à 19h00, la Convention fermera ses portes. Au besoin, vous aurez jusqu'à 19h30 le samedi pour ranger ce que vous jugerez nécessaire sur votre stand. Vous pourrez bien entendu laisser votre marchandise sur place si vous le désirez. La salle fermera ensuite ses portes.

◆ FIN DE CONVENTION ET DÉMONTAGE

Dimanche à 19h00, la Convention fermera ses portes. Vous aurez jusqu'à 20h00 pour désinstaller l'intégralité de votre stand.



Le staff rendant les clés des salles le soir même, tout objet trouvé non récupéré durant la Convention sera confié à la police de Bourg-la-Reine.

◆ BRIGADE ANTI-RELOUS

Afin de prévenir tout débordement au sein de la Convention, et afin d'assurer au mieux la sécurité et le confort d'esprit des personnes exposant, nous mettons en place à chaque édition un

dispositif interne de signalement et d'intervention, affectueusement nommée "*Brigade Anti-Relous*".

Vous trouverez au dos de chaque badge les coordonnées du staff de cette petite équipe. Deux numéros seront mis à votre disposition : une intervenante femme et un intervenant homme.

Si vous vous retrouvez face à une personne (public, membre du staff, etc.) qui vous met mal à l'aise, refuse de quitter votre stand ou vous agresse d'une quelconque manière, vous pourrez les contacter par téléphone (incluant SMS et appels).

Nous essaierons d'intervenir au plus vite.

**NOTRE TRAVAIL ICI
EST TERMINÉ.
MAINTENANT,
C'EST À VOUS DE JOUER !**

